



À envoyer avec les documents demandés au secrétariat de la région où vous souhaitez réaliser votre formation

- Médecin remplaçant thésé
 Médecin installé
 Médecin salarié de centre de santé
 Médecin salarié

N° adeli : N° RPPS (obligatoire)

Nom & prénom

Adresse

CP Ville

Téléphone Portable

Email

SOUHAITE M'INSCRIRE À :

INTITULÉ	DATES	LIEU

Les programmes de DPC sont indemnisés sous réserve de leur éligibilité et dans la limite du plafond alloué par l'ANDPC (21 heures de formation)
 Les formations FAF-PM sont réservées aux médecins généralistes libéraux et à leurs remplaçants. Elles ne donnent pas lieu à indemnisation.

Conditions d'inscription à un programme de DPC



Vous êtes médecin installé, remplaçant ou médecin salarié de centre de santé, merci de joindre :
 un chèque de frais de dossier de 250 € par programme à l'ordre de MG FORM

Vous êtes médecin salarié hors centre de santé ?
 Nos programmes de DPC peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur. Merci de nous contacter.

Conditions d'inscription à une formation FAF-PM



Vous êtes médecin remplaçant thésé ou médecin installé, merci de joindre :

- Un chèque de frais de dossier de 250 € par formation à l'ordre de MG FORM
- L'attestation de versement relatif à la contribution FAF-PM délivrée par l'URSSAF (N-1, à défaut N-2)

Vous êtes médecin salarié ?
 Nos formations FAF-PM peuvent faire l'objet d'un financement par votre employeur. Merci de nous contacter.

Le chèque de frais de dossier vous sera restitué à l'issue de la formation.
 Il restera acquis à MG FORM à titre de dédommagement des frais engagés, en cas d'annulation de votre part (quel qu'en soit le motif) à moins de 10 jours calendaires avant la formation, ou en cas de non participation à la totalité de la formation. Cette somme ferait alors l'objet d'un reçu fiscal.

Consentement

- J'accepte de recevoir la newsletter de MG FORM
 J'accepte de recevoir la brochure des formations de MG FORM
 Je peux à tout moment retirer mon consentement et me désinscrire à l'aide du lien de désinscription automatique ou en demandant ma désinscription à l'adresse suivante :
 MG FORM -13 rue Fernand Leger 75020 PARIS- secretariatmgform@mgform.org
- J'accepte que des communications me soient faites au titre des partenariats de MG FORM.
 Je peux à tout moment retirer mon consentement et me désinscrire à l'aide du lien de désinscription automatique ou en demandant ma désinscription à l'adresse suivante :
 MG FORM -13 rue Fernand Leger 75020 PARIS- secretariatmgform@mgform.org

Programmes de DPC

Chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de DPC pour remplir son obligation triennale.

Pour satisfaire cette obligation, MG FORM met à votre disposition une offre composée de programmes de DPC indemnisés dans la limite de votre forfait annuel (21 heures en 2023).



Ces programmes de DPC sont ouverts aux **professionnels de santé installés**.

Pour pouvoir bénéficier de cette indemnisation, il vous faut :

1. Vous inscrire au(x) programme(s) de votre choix, via le bulletin d'inscription joint ou directement sur notre site www.mgform.org (rubrique « nos formations »)
2. Connectez-vous à votre compte www.mondpc.fr.
 - Rendez-vous à la rubrique « Recherche actions ».
 - Saisissez les 11 chiffres de la référence du programme communiqué par MG FORM puis cliquez sur le bouton « rechercher ».
 - Cliquez sur le bouton « détail action de DPC »
 - Inscrivez-vous à la session souhaitée

Attention : Il n'est plus possible pour les organismes de créer de comptes à la place des professionnels de santé sur www.mondpc.fr, ni de les préinscrire aux actions de DPC.

Vous SEUL pourrez effectuer votre demande d'inscription et de financement via votre compte personnel DPC.

3. MG FORM recevra un email de l'Agence lui demandant de valider votre demande afin de finaliser votre inscription.



Formations FAF-PM

MG FORM, habilitée par le FAF-PM, vous propose une collection

de sessions de formations validées **à consommer sans modération**.

Pour toute inscription, nous vous remercions de bien vouloir joindre une copie de votre attestation de paiement de la Contribution à la Formation Professionnelle délivrée par l'URSSAF (année N ou N-1).

Téléchargez directement votre attestation à partir de votre compte Urssaf en ligne.

1. Connectez-vous à votre espace sur le site de l'URSSAF : www.urssaf.fr
2. Rendez-vous à la rubrique « je paie mes cotisations / obtenir une attestation »

